

**Procès –Verbal
Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Paroissiale
Catholique Notre-Dame de Vevey
Consultation par correspondance.
Date limite de réponse 27 juin 2021**

Compte-tenu des mesures sanitaires en vigueur lors de la fixation de la date et compte-tenu des délais d'information à respecter, l'assemblée générale n'a pu être programmée en présentiel et s'est déroulée par correspondance sur inscription des paroissiens intéressés à participer.

Sur les 24 personnes ayant reçu les documents relatifs à l'AG, 19 ont retourné le bulletin de vote.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2020 (sur l'exercice 2019)

Un certain nombre d'objections ont été levées, auxquelles le conseil apporte les réponses suivantes

Absence du rapport de la communauté de Blonay dans les pièces adressées pour cette AG

- Le rapport de la communauté de Blonay est relatif à l'exercice 2019, il est effectivement référencé dans le PV 2019, mais aucun des documents examinés lors de l'AG de l'exercice 2019 n'était joint, ni les comptes, ni le budget et le rapport du trésorier ou le rapport des vérificateurs.
- Cela aurait entraîné de la confusion avec les documents de l'exercice 2020 soumis aux paroissiens.

Commentaires sur le point 15 relatif à Blonay.

- Nous rappelons que Mme Coutaz-Olsommer ne représente pas la communauté de Blonay au conseil de paroisse Notre -Dame, elle y est présente « intuitu personae ». Elle a démissionné du conseil de Blonay en décembre 2018.
- Le procès-verbal d'une AG de notre association paroissiale ne doit en aucun cas se transformer en tribunal ou en dénonciation de griefs à l'encontre d'un paroissien.
- Les propos du décan Patrick Kaufman sur une séance avec le vicaire épiscopal et le secrétaire général de la Fedec ont été effectivement tenus et leur contenu semblait de nature à apaiser les tensions par une ouverture à la discussion afin de trouver une solution. Ils ont été rapportés comme tels dans le procès-verbal.

Sur 19 votants : 16 oui – 3 non
➤ Procès-verbal adopté

Comptes 2020 et du rapport du responsable des finances

Sur 19 votants : 18 oui – 1 abstention

➤ Comptes et rapport acceptés

Rapport des vérificateurs aux comptes

Sur 19 votants : 18 oui – 1 abstention

➤ Rapport accepté

Budget 2021

Sur 19 votants : 18 oui – 1 abstention

➤ Budget accepté

Gestion 2020 : décharge au trésorier et au conseil de paroisse

Sur 19 votants : 18 oui – 1 abstention

➤ Décharge accordée

Nomination des vérificateurs aux comptes pour 2021

Proposition de reconduire les 3 vérificateurs de 2020 : Heidi Mérinat, Aloïs Raemy, René Cudré-Mauroux

Sur 19 votants : 17 oui – 2 abstentions

➤ Nomination acceptée

Rapport pastoral

Pour information, non soumis à un vote

Composition du conseil

En 2021, conformément aux statuts, seul le mandat de Mme COUTAZ-OLSOMMER est soumis à renouvellement.

Sur 19 votants : 15 oui – 3 non - 1 abstention

➤ La composition du conseil est reconduite

Secrétaire	BLANCHON	Catherine	Secrétariat du conseil de paroisse - Préparation AG
			Archives de la paroisse
			Inventaire de la cure et de l'église
	COUTAZ-OLSOMMER	Corinne	membre conseiller
	DA COSTA	Sergio	Responsable du comité technique et suivi des travaux de la cure
	FILS-AIME	Jean-Wilfrid	Bâtiments (travaux - entretien- assurances) - Locations
	MACHARD	Delphine	Ressources humaines
	SONNEY	Bernard	Curé modérateur - Pastorale
Président	WAGENBACH	Urs	Contacts "officiels"
			Coordination des activités du conseil
			Contrôle factures et paiements
Trésorier	WIELAND	Daniel	Trésorier - Finances



Le président

U. Wagenbach



La secrétaire aux procès-verbaux

C. Blanchon

Annexes

- 1 – Rapport du président
- 2 – Rapport du responsable des finances
- 3 – Rapport des vérificateurs aux comptes
- 4 – Rapport pastoral